

## BAFA

## Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur

Vous avez **entre 17 et 25 ans** et vous souhaitez débuter une formation aux fonctions d'animateur au service des enfants.

La communauté de communes VEXIN VAL DE SEINE (commission Jeunesse)

a décidé d'aider financièrement tout stagiaire domicilié dans l'une des 26 communes de la communauté à hauteur de :

200 € pour la session de formation générale

et 300 € pour la session d'approfondissement.

## COMMENT FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE

- S'inscrire administrativement sur le site : jeunes.gouv.fr/bafa/bafad
- Informer la Communauté de communes VEXIN VAL DE SEINE de votre intention de formation par courrier électronique à secretariat@vexinvaldeseine.fr en précisant :
  - Vos nom, prénom et date de naissance
  - Votre adresse précise
  - Vos coordonnées (téléphone et adresse e-mail)
  - Votre numéro d'inscription (site administratif)
  - Une lettre de votre part vous engageant à suivre les 3 étapes de la formation dans les 30 mois.

Vous pouvez également envoyer ces renseignements par courrier adressé à :

Communauté de communes Vexin Val de Seine

**Formation BAFA** 

12 Rue des Frères Montgolfier

95420 MAGNY EN VEXIN

Après étude de votre demande et en fonction des crédits alloués à cette aide, vous serez informé de la suite donnée et pourrez ensuite vous inscrire auprès du centre de formation de votre choix.